

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 janvier 2019

tenue sous la présidence de M. F. GROSS

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale
		M.	M.	KOZELJ	Conseiller municipal
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		Mme	M.	MAYE	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Maire
		M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé-e-s	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
Public	:	-			
Procès-verbal	:	Mme Eliane	MONNIN		

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Division de la parcelle n° 3494 du cadastre communal, propriété de l'État et cession gratuit à la commune de la nouvelle parcelle n° 3615 d'une surface de 5'928m² : vote.
 - 5.2 Plan de mobilité scolaire communal : vote du crédit d'étude et financement (CHF 143'000.- TTC).
 - 5.3 Les Arpillères – projet de plan de site n° 30111-511 – enquête publique n° 1935 : préavis.
 - 5.4 Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) – Rafraichissement et agrandissement du bâtiment de la “buvette” du stade des Trois-Chêne : présentation – discussion et préavis sur le vote d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 638'870.- TTC (soit 1/3 de CHF 1'916'607.- TTC).
 - 5.5 Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle n° 1656, feuillet 8 du cadastre de Chêne-Bougeries, sise au N° 5 de la place de l'Étrier : présentation – discussion et préavis.
 - 5.6 Consultation relative à la mise à jour de la Loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail : vote d'une résolution y afférente.
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

Le Président, M. Florian Gross, ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h30 et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse Mme Heiniger ainsi que MM. Balmer, Bauduccio, Gast et Ulmann. Il annonce qu'aucune motion n'a été déposée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote.

- Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018 est approuvé par 17 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du Bureau

Le Président informe de la réception des courriers suivants :

- de l'Association des communes genevoises (ACG), daté 10 décembre 2018, relatif à une subvention accordée pour la réfection du Grand Théâtre pour un montant de

CHF 1,5 million, étant précisé que la commune pourrait exercer son droit d'opposition.

- de M. Robert Naggar en remerciement du cadeau que la Mairie lui a fait parvenir à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire.
- de M. et Mme Grimm, daté 20 décembre 2018, en remerciement de l'installation de bancs publics à la nouvelle place publique située dans le secteur Jean-Jacques Rigaud et dont il donne lecture. Copie de ce dernier figure en annexe au présent procès-verbal.

« *Madame, Monsieur,*

Nous vous remercions beaucoup d'avoir posé des bancs publics près des bâtiments de la CODHA où habite notre fils Olivier Grimm et sa famille.

Ce sera très agréable au printemps prochain de pouvoir s'asseoir dehors en surveillant Léo e ses petits amis tout près de leurs immeubles.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et nous vous envoyons nos meilleures salutations. »

- des EPI (Etablissements publics pour l'intégration) qui ont adressé une carte de vœux.
- concernant une invitation pour la 42^{ème} course pédestre à travers le coteau de Bernex. La liste d'inscription circule.
- un communiqué de presse du 17 janvier 2019 de l'Union des polices municipales genevoises, à l'intention du Conseil municipal suite aux événements récemment endurés par des agents de corps de police municipale de Plan-les-Ouates dont il donne lecture et dont copie figure en annexe au présent procès-verbal.

« *Mesdames, Messieurs,*

En préambule, le comité de l'Union des Polices Municipales Genevoises vous souhaite le meilleur pour l'année à venir.

Nous vous faisons parvenir le communiqué de presse que l'UPMG a émis, conjointement avec le SPMG, suite aux évènements récemment endurés par des agents du corps de police municipale de Plan-les-Ouates.

Nous vous saurions gré de bien vouloir prendre le temps de lire et de diffuser ce communiqué lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Espérant que ces lignes trouveront une place privilégiée dans les réflexions à venir, nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne lecture et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre plus haute considération. »

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 17 janvier 2019

**LES SYNDICATS DES POTICES MUNICIPALES GENEVOISES REAGISSENT A
L'AGRESSION D'APM SURVENUE LE 15.01.2019**

Dans la soirée du 16 janvier 2019, des agents de la police municipale de Plan-les-Ouates ont essuyé des tirs de pistolet lors d'un contrôle de routine suite à une infraction LC. Il sied de préciser que ce genre de contrôle est effectué quotidiennement par tous les policiers municipaux du canton. Les événements d'hier soir nous rappellent la dangerosité des missions qui nous sont attribuées.

Les syndicats des polices municipales genevoises s'inquiètent de la recrudescence des violences faites à l'encontre des APM et au détriment de leur intégrité physique.

L'enquête étant toujours en cours, nous ne pouvons donner plus d'informations à ce sujet, il n'en demeure pas moins que la situation est insoutenable. Cette agression supplémentaire figure maintenant sur la liste, déjà longue, de celles subies par les agents de police municipale de notre canton.

Nous savons tous que les cas de violence contre les fonctionnaires de police, qu'ils soient cantonaux ou municipaux, sont en constante augmentation et nous craignons chaque jour un peu plus pour l'intégrité physique de nos collègues.

Ces faits nous rappellent que ces derniers sont encore trop peu formés pour répondre à ce type d'actes violents et que, lorsqu'un collègue est en danger, les autres agents ne peuvent lui venir en aide rapidement puisque la possibilité d'utiliser les signaux prioritaires (sirène et feux bleus) ne leur a toujours pas été accordée.

*Nous rappelons ainsi que les policiers municipaux genevois sont **les seuls agents de police de Suisse** à n'être ni titulaires du Brevet fédéral de policier, ni dotés d'une arme de défense, pourtant nécessaires à l'exercice de leur profession, plus exigeante et plus sensible que jamais.*

Un agent de police municipale peut arrêter des individus, les auditionner, effectuer des perquisitions, être blessé dans le cadre de ses missions, répondre de ses actes devant le Procureur général mais n'est toujours pas reconnu ni formé comme un policier à part entière.

Les syndicats signataires déclarent donc qu'il est grand temps que nos employeurs et nos décideurs prennent la mesure des évolutions de notre profession mais également de celles de la société dans laquelle nous l'exerçons. Nous les appelons instamment à mieux nous former, à nous accorder une juste reconnaissance et à nous équiper de tous les moyens nécessaires pour garantir notre intégrité physique, celle de nos collègues et celle des citoyens.

Ce communiqué de presse est rédigé par les Syndicats des polices municipales genevoises (SPMG et UPMG). Leurs comités demeurent disponibles si de plus amples informations sont nécessaires.

Au-delà des polémiques, la crainte suscitée par la situation actuelle, force les SYNDICATS DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES à poser une fois de plus la question de la réécriture de la LAPM concernant l'équipement. La dotation des moyens de défense et d'intervention en adéquation avec la réalité du terrain ne serait-elle pas raisonnable ? »

Arrivée de M. Messerli à 20h39.

Concernant les décomptes de jetons de présence 2018 adressés à chaque Conseiller municipal, suite aux précisions demandées, le Président passe la parole à M. Gaillard.

M. Gaillard propose de distribuer un exemplaire vierge de certificat de salaire de conseiller municipal afin de pouvoir répondre aux diverses questions posées. Il commence par la fiche salaire du Conseil municipal et il explique que sous l'intitulé « jetons de présence » figure le montant total brut des jetons pour toute l'année écoulée. Il convient ensuite de procéder à une soustraction du montant que chacune et chacun verse à son groupe politique pour arriver à un sous-total, duquel est retranché une déduction forfaitairement admise de 10%. C'est à partir de ce montant que sont déduites les retenues AVS (5.25%), maternité (0,46%), assurance chômage (1,1%). Cela donne le salaire net figurant en bas de page du certificat de salaire où l'on trouve deux montants, l'un versé sur le compte bancaire ou postal indiqué par chacune et chacun, l'autre, sur celui des partis. Le montant minimal soumis aux déductions AVS, maternité, chômage s'élève à CHF 2'300.- par an et par employeur. M. Gaillard a relevé également un questionnement quant aux dates mentionnées sur le certificat de salaire : il s'agit effectivement du mois de décembre, date à laquelle le paiement a été effectué et comptabilisé.

Reprenant le certificat de salaire vierge distribué en séance, M. Gaillard en commente les différents points. Enfin, en marge de toutes ces considérations techniques, force est d'admettre qu'il y a eu un certain nombre d'erreurs, non pas tant au niveau du décompte précis du nombre de séances, et subséquemment du montant des jetons de présence auxquels chacune et chacun a droit, mais dans les IBAN permettant le versement des participations aux groupes politiques respectifs. M. Gaillard le déplore et prie de l'en excuser. Il indique avoir préféré que les membres du Conseil puissent toucher le plus rapidement possible leurs jetons, la précipitation est parfois mauvaise conseillère, dont acte.

Le Président remercie de ses explications, libre à ceux qui ont encore des questions de s'adresser à M. Gaillard.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Wyss indique que la commission Nature et Environnement s'est réunie le 15 janvier 2019, et qu'à cette occasion un retour concernant l'état d'avancement du projet « Sentier nature » a été donné. Mme Wyss signale que ce dernier avance bien, avec l'appui des élèves. La reddition de certains panneaux d'information est imminente et la deuxième étape, à savoir la réalisation du sentier en tant que tel pourra être lancée prochainement. Le deuxième point qui a été abordé est celui de la pollution lumineuse. Un flyer d'information tout ménage est sur le point d'être diffusé. La commission, lors de cette séance, a, toutefois, estimé que ce dernier devait être accompagné pour l'application. Ainsi, une séance d'information publique sera mise sur pied très prochainement. Le flyer mentionnera la date de cette séance.

Pour la commission Petite Enfance et Jeunesse, M. Stroun indique que ses membres ont visité, la semaine passée, la « Maternelle », la crèche partagée avec la ville de Genève. Cette visite était fort intéressante. Cette crèche a, en effet, beaucoup de charme. Elle est située dans une maison ancienne d'habitation. Ensuite, la commission a reçu M. Marc Fredon qui donne des cours d'éveil musical dans les crèches. Sa présentation était très intéressante. M. Fredon a aussi expliqué que former l'oreille des enfants a un impact important pour la suite de leur développement.

À la fin de la séance, M. Fredon a remis aux membres de la commission des *flyers* sur les cours d'accompagnement de guitare, un document sur les ateliers d'éveil musical, ainsi que des CD de chansons tirées d'un spectacle pour les enfants (« La Malle à Chansons »), que M. Stroun se fait un plaisir d'offrir également au Président.

En ce qui concerne la commission Sociale, Mme Nicolas indique que le 10 novembre 2018, ses membres ont reçu M. Jaffré, coordinateur de l'équipe des TSHM Chêne&Co. Il a expliqué l'engagement de ces derniers dans la commune et dans les communes limitrophes qui porte sur deux axes, la présence sociale et l'accompagnement individuel. Concernant le travail de rue et la présence sociale à Chêne-Bougeries, l'investissement se fait plutôt sur le parc Stagni, les écoles, les quartiers Montagne, Pont-de-Ville et Gradelle, en plus d'autres quartiers de Chêne-Bourg et Cologny. M. Jaffré a mentionné les diverses problématiques auxquelles les jeunes sont confrontés, dont celle de l'endettement.

Mme Nicolas rappelle que le lieu d'hébergement Le « Coin 2 la rue » a ouvert en janvier au chemin De-La-Montagne 2 et qu'il joue un rôle très important.

Ce même jour, la commission avait reçu Mme Virginie Moro, coprésidente et Mme Affolter, responsable des postes sanitaires, pour une présentation de la section des Samaritains des Trois-Chêne. Elles ont présenté les principales activités samaritaines, à savoir la promotion des premiers secours dans la population, la formation continue des secouristes de la section, la tenue de services sanitaires lors d'évènements communaux ou cantonaux et la collecte de sang.

Pour 2019, les objectifs prioritaires consistent à sensibiliser le public aux gestes des premiers secours, à développer les relations avec les partenaires, notamment communaux, et à recruter des membres pour assurer la relève. L'année prochaine, l'Assemblée générale aura lieu le 18 mars 2019 à 19h. Les commissaires et autres élus y sont aimablement conviés.

Lors de la séance du 22 janvier, les membres de la commission ont rendu visite à l'association *Horizons Nouveaux*, dont les locaux se situent au 2, chemin De-La-Montagne et qui propose aux aînés des cours d'informatique, de cuisine, ainsi que des balades en forêt. Le Président de l'association a indiqué que cette dernière est parfaitement complémentaire à celles situées dans la maison de quartier de la Gradelle. Pour l'instant, cette association recrute des membres. Les inscriptions sont ouvertes.

4. Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Maire.

Mobilités

Les transports publics genevois (TPG) innovent en lien avec la dématérialisation des titres de transport et ont remplacé la cart@bonus par une nouvelle carte de paiement sans contact, nommée tpgPay.

La pose des nouveaux distributeurs s'opère depuis novembre 2018 et durera jusqu'au 31 courant.

Ainsi, 120 cartes tpgPay rechargeables sont en vente depuis le 2 janvier 2019 au guichet de la mairie. Ces dernières demeurent réservées exclusivement aux citoyen-ne-s en âge AVS.

Le prix, à savoir un tarif préférentiel de CHF 20.-, au lieu de CHF 30.-, reste inchangé.

Subvention cantonale « bornes électromobilité » et subventions en faveur de la pratique du vélo

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Canton n'octroie plus de subvention à l'achat d'un vélo électrique.

En revanche, dans le cadre de la « stratégie cantonale de l'électromobilité 2030 », adoptée par le Conseil d'État le 28 juin 2017, il subventionnera :

- l'installation de bornes privées dans les lieux d'habitats collectifs ou individuels (subvention borne électromobilité)
- l'achat de vélos-cargos avec ou sans assistance électrique
- la location d'un vélo à assistance électrique pendant 1 mois
- la formation à la pratique du vélo

Comme pour les vélos à assistance électrique (VAE), l'administration communale avancera le montant de la subvention aux communiens concernés, puis se fera rembourser par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN).

Une information complète à ce sujet sera mise en ligne très prochainement sur le site communal.

Trafic de transit au chemin des Buclines

Comme annoncé lors de la séance de novembre de l'an passé, nous avons réussi à mettre très rapidement en place, en partenariat avec Vandoeuvres et l'OCT, des mesures anti-transit sur le chemin des Buclines, sous forme d'une double impasse à la hauteur du chemin du Coq-d'Inde à Chêne-Bougeries et à hauteur du chemin du Petit-Pont à Vandoeuvres.

En date, respectivement du 18 et du 22 janvier, l'OCT a publié dans la FAO deux arrêtés officiels afin d'interdire la circulation aux voitures et motocycles, avec exception, pour cyclistes, à hauteur du chemin du Coq d'Inde et chemin du Petit-Pont.

Le chemin des Buclines, à hauteur du chemin du Coq-d'Inde et du chemin du Petit-Pont, constituera ainsi une impasse avec possibilité, toutefois, pour les cycles et les piétons de passer.

Ces arrêtés ayant été pris à l'essai pour la durée d'une année, ils ne nécessitent pas d'enquête publique. Les mesures, sauf recours, pourront donc être mises provisoirement en place, à partir du 22 février.

À cet égard et afin de pouvoir mettre en place rapidement des mesures efficaces mais peu coûteuses, vu leur caractère d'essai, nous avons organisé, Mme Catherine Küffer, Maire de Vandœuvres et moi-même, une séance avec l'OCT, la police municipale et notre service Jeunesse-Prévention-Mobilité, en vue de coordonner l'information qui sera donnée aux riverains, le lundi 4 février.

En date du 15 janvier, j'ai également rencontré, avec mes services, un habitant du chemin des Buclines et son mandataire, également résidents du chemin des Buclines, qui s'étaient plaints de la dangerosité dudit chemin, en relation avec l'augmentation du trafic de transit. Ces derniers ont été très satisfaits des mesures prévues et ont proposé d'informer eux-mêmes les riverains, par le biais d'un courrier à ma signature et à celle de Mme Küffer, Maire de Vandœuvres. Ils rejoindront également la démarche participative en cours dans le secteur Nord.

Démarche participative – Conches – Ermitage

Suite à la séance des commissions Réunies du 9 octobre, les modifications demandées ont pu être apportées au projet de notre mandataire et un chiffrage précis effectué.

Une séance, avec le groupe de travail participatif, est prévue le 29 janvier, afin de pouvoir discuter de ce qui pourrait être retenu dans le cadre de la mise-en-place définitive de la zone piétonne devant l'école de Conches.

À cet égard, l'arrêté définitif sera publié ces prochains jours; la circulation aux cyclistes y sera interdite, après pesée des intérêts et pour motifs de sécurité, durant les heures scolaires uniquement, ceci afin que l'école puisse bénéficier de cette zone durant les heures de récréation.

Une demande de crédit pour l'aménagement de la zone sera présentée lors de la prochaine séance de commission des Finances et, en cas de préavis positif, cette dernière sera soumise au vote du Conseil municipal, lors de sa séance du 28 février.

Domaine Jeunesse

Voici une année déjà, que la maison du 2 chemin De-La-Montagne, ses sept chambres et ses deux chambres d'urgence, a été officiellement inaugurée.

Cette maison, intergénérationnelle grâce à la présence d'Horizons Nouveaux, le club des aînés auquel Mme Nicolas vient de faire référence, fonctionne réellement bien et nous sommes très satisfaits du travail réalisé par notre équipe de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) dans ce cadre, comme dans le reste de leurs missions.

Des sorties de cohésion ont lieu entre travailleurs sociaux et jeunes et un magnifique voyage intergénérationnel s'est déroulé en octobre de l'an passé, dans le désert, au Maroc, organisé sous l'égide d'Horizons Nouveaux et des TSHM.

Petite enfance et Écoles

Le contrat de prestations liant l'association Koala aux communes concernées, a été signé en marge de l'assemblée extraordinaire de l'ACG du 19 décembre.

BuPE

Le nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente du BuPE a fortement augmenté depuis la dernière séance de votre Conseil.

En effet, le nombre de demandes est passé de 125 à 137; parmi lesquelles 4 ont comme premier choix une place en jardin d'enfants, les 133 autres concernant une place en crèche.

Comme chaque année, le traitement des dossiers d'inscription, en collaboration avec nos institutions pour la distribution des places disponibles, en vue de la prochaine rentrée, aura lieu du 1^{er} au 12 avril inclus.

Concernant **la crèche « Rigaud »**, le SASAJ a effectué, le 13 décembre 2018, une visite dite de « surveillance ciblée », avec comme objectifs principaux l'évaluation des domaines de l'organisation administrative, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

Le rapport du SASAJ qui s'en est suivi relève que l'organisation mise en place et les documents de référence sont en bonne voie de formalisation et permettent de se porter garants de la qualité de l'accueil.

Concernant le **jardin d'enfants du « Petit Manège »**, le comité de l'association travaille actuellement à la finalisation du dossier de demande d'autorisation en vue d'une augmentation de la capacité d'accueil de l'institution en vue de la rentrée scolaire du mois d'août 2019.

La demande sera remise au SASAJ au courant du mois de février, afin de garantir un délai suffisant pour la finalisation de cette procédure.

Vue la forte augmentation de fréquentation du **restaurant scolaire de l'école de Conches** (en moyenne 78 enfants par jour depuis la rentrée scolaire), une nouvelle collaboratrice intérimaire a été recrutée afin de renforcer l'équipe des intendantes de cuisine.

Elle assurera les éventuels remplacements et garantira ainsi, tout au long de l'année scolaire, la présence de deux personnes pour le service de midi.

Culture

Les événements à venir

Pour sa première année de résidence à Chêne-Bougeries, **Michel Tirabosco** présentera sa dernière création, **le mercredi 6 et le jeudi 7 février 2019, à 20h, à la salle communale**

Jean-Jacques Gautier. Le spectacle « **Tu seras flûtiste, mon fils...** » est un one man show, dans lequel il raconte quelques anecdotes tendres et authentiques de sa vie de musicien.

Par ailleurs, un compte Facebook a été ouvert pour notre service des Affaires culturelles.

Pour le surplus, une réponse favorable a été donnée au courrier, daté 1^{er} décembre 2018, de Mme Françoise Vannotti, Présidente de la société d'histoire de la Suisse romande, concernant l'organisation d'un colloque, en 2019, dans le cadre du 200^{ème} anniversaire de la publication de l'ouvrage de Léonard Simonde de Sismondi, intitulé « Les nouveaux principes d'économie politique ». Ainsi, divers espaces seront mis à disposition, dans la villa homonyme, pour cet événement qui aura lieu le 16 ou le 23 novembre.

Divers

Notre Conseil a reçu, le 5 décembre, le Président et 3 autres membres du comité de l'AIC pour un échange concernant l'état d'avancement de divers dossiers concernant la vie du quartier et de ses habitants.

Concernant le devenir de l'agence postale de Conches, cette dernière a été reprise et devrait pouvoir être mise en service très prochainement.

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

BATIMENTS ET TRAVAUX

Concernant le projet d'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries, sous forme d'un demi-groupe scolaire et, dans le cadre du crédit voté par votre Conseil, lors de la séance du 15 novembre 2018, un contrat de mandat, pour des prestations d'ingénierie civile, a été signé avec l'entreprise Structurame Sàrl, ceci pour un montant de CHF 32'976,50 hors frais héliographiques.

En lien toujours avec ce projet d'extension, sachez que le Département a répondu favorablement à l'APA que nous avons déposée, suite à une séance de coordination ayant réuni, le 19 novembre, notre assistant à la maîtrise d'ouvrage, notre architecte mandataire et le Capitaine Bernardi, concernant la construction d'un abri provisoire couvert contre le local existant du local du feu situé au chemin Louis-Segond, afin de protéger le nouveau véhicule d'intervention de la Compagnie, dont la livraison est attendue au cours des prochaines semaines.

Cette installation intervient dans l'attente de la réalisation de places de stationnement souterraines.

Il s'agit d'une construction légère, avec scellement au sol facilement démontable.

Cette structure sera équipée d'un portail d'accès ouvrant à 270 degrés ainsi que d'une prise électrique qui sera posée sur le mur extérieur.

Le montant des travaux confiés aux entreprises Batra SA et Georges Dustour électricité, s'élèvera à CHF 23'672.- TTC, honoraires d'architecte inclus. Ces informations ont, au

demeurant, d'ores et déjà été transmises aux membres de la commission des Finances, lors de leur séance élargie aux membres de la commission des Bâtiments et Travaux du 17 courant.

Concernant les travaux de réaménagement du Rondeau des Bougeries et de réparation du banc historique qui s'y trouve, ces derniers sont toujours en cours et reprendront à la mi-février, lorsque les conditions climatiques le permettront.

Le coût de ces travaux devrait être inférieur à CHF 30'000.- environ, montant budgétairement disponible.

Par ailleurs, les travaux relatifs à la reconstruction de la passerelle enjambant la Seymaz située au bout de la promenade Gautier continuent d'avancer. Ainsi, la passerelle en tant que telle sera héliportée, sauf conditions météorologiques défavorables, le 14 février dans la matinée et l'ensemble des travaux devrait pouvoir être achevé à la fin de ce même mois de février.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Je souhaiterais revenir brièvement sur certains propos tenus, lors de la dernière séance du Conseil municipal du 15 novembre, dans le cadre du vote de notre budget communal 2019.

Ainsi, je regrette certaines déclarations relatives à une soi-disant différence de plus de CHF 400'000.- entre les comptes 2017 approuvés et les montants figurant dans la colonne « 2017 » du fascicule budgétaire de l'année à venir, en lien avec le passage de MCH1 à MCH2.

En effet, l'écart constaté n'était bel et bien que de CHF 11'000.- environ. Un important travail d'analyse a été effectué à ce sujet, alors qu'il ne revêtait aucun caractère obligatoire.

Renseignements pris, les conseillers municipaux de bon nombre d'autres communes genevoises n'ont pu disposer que des données relatives au budget 2018 comme base de comparaison.

Concernant la problématique de l'autofinancement, je rappellerai les investissements conséquents, d'environ CHF 12 millions, consentis en 2015 et 2016.

Hormis ces deux exercices et ceux déficitaires, nous avons toujours été en mesure d'autofinancer nos investissements.

Concernant la problématique des amortissements complémentaires 2017, lesquels ont également été sujets à critiques, et bien que comparaison ne soit pas raison, d'autres communes telles que Cologny ou Collonge-Bellerive, y ont eu recours.

Je noterai encore que les futurs investissements concernant le patrimoine financier communal n'ont pas d'incidence directe sur l'autofinancement.

Et pour revenir à l'actualité, notre Conseil a décidé, lors de sa séance de la veille, de renouveler la subvention, octroyée depuis de nombreuses années, en faveur du personnel communal faisant l'acquisition ou renouvelant un abonnement annuel nominatif Unireso.

Notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 16 courant, de fixer à 0.5 % le taux de « vie chère » 2019.

Sur proposition de ma collègue Maire, Mme Garcia Bedetti, le taux d'activité de M. Dubois, auxiliaire de sécurité, a été augmenté de 80 à 100% depuis le début de l'année en cours.

Par ailleurs, notre Conseil a adopté, lors de sa séance du 9 janvier, sa directive concernant l'information au public, l'accès aux documents et aux données personnelles, laquelle a été transmise au préposé cantonal à la protection des données et transparence.

Une seconde directive relative au-x préposé(e)s « archives et documentation » a également été adoptée à cette même date.

Le Président passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif

Territoire et Village de Chêne-Bougeries

J'aimerais, tout d'abord, remercier celles et ceux d'entre vous qui ont participé, mardi soir, à la séance d'information publique concernant le chantier « A » et les chantiers concomitants du Village. Pour ceux qui n'étaient pas là, je rappelle que la mise en route du chantier « A » va commencer la semaine prochaine. Ainsi, le trottoir situé au bas de la rue de Chêne-Bougeries sera fermé afin de pouvoir monter des échafaudages.

Un chantier ultérieur concernera des travaux de rénovation au chemin du Pont-de-Ville ainsi qu'au n° 3 du chemin de la Fontaine conduits par leur propriétaire, à savoir la société Valres Fund Management SA et complétés par des travaux de démolition d'ateliers et hangars situés à l'arrière de l'immeuble sis aux n^{os} 17-19. Ce projet a été présenté lors de la séance publique du 22 courant par les architectes de la société en question.

Une présentation du chantier cantonal relatif au réaménagement de la ligne de tram a également été faite. L'État nous a informés de la fermeture de la rue de Chêne-Bougeries pour une période de deux mois pendant l'été prochain.

Par ailleurs, les représentants de la Codha ont eu l'opportunité de présenter leur projet résultant d'un concours d'architecture SIA 142 et concernant un immeuble à construire à l'angle des chemins du Pont-de-Ville et de la Fontaine où se situent actuellement un garage et un bâtiment de logements.

Nous avons également adjugé la pose des échafaudages dans le cadre du chantier « A » à la société Von Ro, ceci sur proposition de notre architecte mandataire du bureau Megevand SA.

Je souhaite encore vous communiquer quelques informations concernant l'accès aux bâtiments de la rue de Chêne-Bougeries pendant le chantier. À cet égard, l'État nous garantit que l'accès à ces derniers sera possible en tout temps pour les habitants, même si cela sera bruyant, puisqu'il sera procédé à un dégrappage de la chaussée sur une profondeur de 80 cm afin de poser des canalisations SIG et, sous les futurs rails, des « silent-blocks », à savoir des systèmes d'amortissement du bruit et des vibrations du tram. Des fiches - info -mobilité seront élaborées d'entente par l'État.

Concernant le chantier « A » toujours, 15 adjudications sont en force aujourd'hui. Il en reste 6 en cours de traitement chez notre mandataire. Une adjudication fait toutefois l'objet d'un recours concernant les travaux spéciaux. Ce dernier a été déposé par une entreprise du canton de Fribourg, ISR Injectobohr SA. Nous avons déjà soumis une écriture à la Chambre administrative et nous suivons cette affaire de très près. Cette procédure ne devrait, pour l'heure, pas entraîner de retard important du chantier.

Concernant le chantier « B », le public qui a participé à la séance du 22 courant a eu l'occasion d'être informé sur l'état d'avancement du processus relatif au concours SIA 142. Sachez en très résumé, que le résultat en est attendu au mois d'avril et que nous organiserons une exposition du résultat du concours dans le parc Sismondi entre le 27 mai et le 28 juin. Vous savez qu'il est de coutume, lors concours d'architecture, d'en afficher les résultats – cela fait partie du processus imposé par la SIA. Nous essaierons donc de le faire en extérieur, plutôt que dans un cadre fermé.

Par ailleurs, les membres de la commission Territoire ont été informés, lors de leur séance du 3 décembre 2018, de la perspective d'une prise de position de l'Office de l'urbanisme relative au cahier des charges afférent au Plan Directeur Communal, de l'état d'avancement des travaux du Plan Directeur Communal et d'un point de situation financier. Je précise, à cet égard, que la prise en compte de la problématique de l'intercommunalité fera partie des demandes formulées par l'Office de l'urbanisme. Ainsi, nous nous sommes déjà rendus, Mme le Maire et moi-même, à Vandoeuvres pour participer à la présentation publique de leur Plan directeur Communal. J'ai contacté également mes collègues de Cologny en vue d'organiser une séance de coordination avec eux ainsi qu'avec la commune de Vandoeuvres, concernant, notamment, les questions liées aux cheminements piétonniers. Avec Vandoeuvres, c'est relativement facile, dans la mesure où nous avons le même mandataire. Avec Cologny, j'aimerais mettre l'accent sur le fait que Cologny constitue notre accès au lac et aux installations sportives qui sont prévues à Genève Plage. Donc, demain peut-être, Chêne-Bougeries, commune lacustre, allez savoir !

Je voudrais également préciser que suite à une motion votée par votre Conseil, une séance participative sera organisée prochainement par notre mandataire Urbaplan auprès des associations locales spécialisées dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Concernant le domaine du Territoire, toujours, notre Conseil a préavisé favorablement l'inscription à l'inventaire des bâtiments et monuments dignes d'être protégés du bâtiment C336 et de la parcelle n° 1035, feuille 25 du cadastre communal, sis au n° 23 du chemin de Conches, sous réserve que celle-ci ne fasse pas obstacle à la délivrance coordonnée d'une autorisation de construire.

Le Conseil administratif a également décidé de ne pas exercer le droit de préemption communal concernant la parcelle située au N° 3 du chemin Puthon, laquelle est située dans le périmètre d'un plan de site, ainsi que, concernant la vente à Naef participations financières SA, de la parcelle N° 3611 située dans le périmètre dit de Challendin.

BIODIVERSITE EST ESPACES PUBLICS

Sachez que j'ai adressé, le 29 novembre passé, un courrier à M. Serge Dal Busco, Conseiller d'État en charge du DI, concernant la nécessité absolue de prendre des mesures visant à

sécuriser les croisements entre la Voie verte CEVA et les chemins De-La-Montagne et de Grange-Falquet.

Cette problématique a, d'ailleurs, fait l'objet de nombreuses présentations en séance de commission.

À cet égard, notre Conseil a d'ailleurs décidé de donner, lors de sa séance du 5 décembre 2018, une suite favorable à une proposition des CFF relative à l'engagement de travaux, qui s'avèreront a priori insuffisants par rapport à nos objectifs en matière de sécurité et ceci pour un montant de CHF 72'000.- HT, lequel sera intégré dans le crédit d'investissement voté par votre Conseil en vue de l'aménagement de la Voie verte.

Concernant la problématique de l'assainissement du bruit routier, la planification de tous les axes est bientôt terminée avant envoi au dicastère des infrastructures pour réalisation ; il reste un seul projet en attente de validation auprès du Canton, le dépassement de valeurs limites au 2, chemin De-La-Montagne, en raison du bruit provenant de la route de Chêne. Une demande de dérogation a été introduite s'agissant de cet axe cantonal. Deux projets n'impliquent pas uniquement la commune. Il s'agit d'une part l'axe Frontenex sur la route Jean-Jacques Rigaud ; et l'assainissement du chemin Grange-Canal, qui dépendra quant à lui des mesures d'accompagnement à la mise en service de la gare des Eaux-Vives, prévue par la hiérarchie du réseau cantonal et la ville de Genève. Enfin, trois autres projets d'assainissement ont déjà été validés, à savoir ceux relatifs aux chemins de Grange-Falquet, de la Chevillarde et de la Gradelle.

Concernant la conférence publique consacrée à la pollution lumineuse, celle-ci sera précédée de l'envoi d'un « tout ménage », qu'a évoqué Mme Wyss, Présidente de la commission Nature et Environnement dans ses communications ; la date retenue est le 21 mars, ceci conformément à la demande de la commission de se caler sur un jour de changement de saison. Nous avons eu de la chance que la salle soit libre ce jour-là !

Feu et PC

ORPC – Sauveteurs – Pompiers

Je tiens à remercier ici, toutes celles et ceux qui ont participé, le 11 janvier à la cérémonie de passation de commandement au sein de notre Compagnie 21 des sapeurs-pompiers et de promotion au grade de Lieutenant du Caporal Philippe Fernandez, cela même si nous avons récemment dû accepter la démission du sapeur Ludovic Mariot.

Par ailleurs, une convention intercommunale relative à la collaboration entre les Compagnies de sapeurs 21 et 22, soit celle de la commune voisine de Chêne-Bourg, relative aux chefs d'interventions, a été signée et envoyée pour approbation, à l'OCPPAM. Cette dernière prévoit la mise en commun de nos forces, à savoir que les chefs d'interventions de Chêne-Bougeries puissent déclencher des interventions à la caserne de Chêne-Bourg et vice-versa, puis se rendre sur place avec le véhicule adéquat. Il s'agit-là d'une première mise en commun des infrastructures et des ressources entre nos deux Compagnies.

Pour conclure, sachez encore que, conformément à l'ordonnance du DDPS sur l'exécution des tests des systèmes de transmission de l'alarme à la population (OTSA) du 27 janvier 2017, le prochain test national des sirènes aura lieu le mercredi 6 février, dès 13h30.

5. Propositions du Conseil administratif

5.1 Division de la parcelle n° 3494 du cadastre communal, propriété de l'État et cession gratuite à la commune de la nouvelle parcelle n° 3615 d'une surface de 5'928m² : vote

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif délégué aux Finances.

M. Locher indique que dans le cadre de la réalisation des PLQ's attenants au chemin du Pré-du-Couvent, celui-ci est appelé à être versé au domaine public communal. Une modification a toutefois été négociée à savoir l'inclusion de la boucle de rebroussement située au bout du chemin à ce qui devait revenir à la commune dans le cadre du PLQ. Cela permet une plus grande cohérence, la commune devenant ainsi propriétaire de l'ensemble du chemin. M. Locher rappelle que le Conseil municipal a déjà voté un crédit d'investissement pour les futurs aménagements. Il s'agit donc simplement de se mettre en conformité avec les dispositions prévues dans les PLQ's et les commissions du Conseil municipal ont préavisé favorablement ce projet.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que les membres de la commission des Finances ont préavisé favorablement ce projet, ceci à l'unanimité, lors de la séance du 6 décembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération, puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

DIVISION DE LA PARCELLE N° 3494 DU CADASTRE COMMUNAL, PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT ET CESSION GRATUITE À LA COMMUNE DE LA NOUVELLE PARCELLE N° 3615 D'UNE SURFACE DE 5'928 M² : VOTE

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances lors de leur séance du 6 décembre 2018,

conformément aux articles 30 et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'accepter la cession gratuite par l'État de la parcelle n° 3615 d'une surface de 5928 m², créée par division de la parcelle n° 3494 d'une surface de 34007 m², à la commune ;
- de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

5.2 Plan de mobilité scolaire communal : vote du crédit d'étude et financement (CHF 143'000.- TTC)

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Maire.

Mme Garcia Bedetti indique que ce plan de mobilité scolaire communal est proposé au Conseil municipal suite à une motion y afférente, comme détaillé dans l'exposé des motifs. Il s'agit d'un crédit assez conséquent, toutefois, comme cela avait été discuté en séance de la commission Petite enfance et Jeunesse, l'ATE lancera ce projet dans une ou deux écoles avant de faire un point de situation. Ce projet se réalisera donc par étapes. Ce crédit est donc à considérer comme un crédit-cadre.

Le Président passe la parole à M. Stroun, Président de la commission Petite enfance et Jeunesse.

M. Stroun transmet la parole à Mme Mathez-Roguet, qui informe que la commission Petite enfance et Jeunesse a préavisé ce crédit par 7 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que lors de sa séance du 13 septembre, la commission des Finances a préavisé favorablement ce crédit par 7 voix pour et 2 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération, puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PLAN DE MOBILITÉ SCOLAIRE COMMUNAL : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF 143'000.- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 2 abstentions, par les membres de la commission des Finances lors de leur séance du 13 septembre 2018,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Petite enfance et Jeunesse, lors de leur séance du 7 novembre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et financement d'un montant de CHF 143'000.- TTC en vue de la mise en œuvre d'un plan de mobilité scolaire communal ;
- de comptabiliser cette dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de cette étude sur des disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'intégrer, en cas de réalisation de travaux relatifs à une amélioration des conditions de sécurité sur le chemin et aux abords des écoles primaires communales, les frais d'étude engagés, aux crédits d'investissements des travaux qui devront être votés par le Conseil municipal afin d'être amortis conjointement à ceux-ci, étant encore précisé qu'en cas de non-réalisation de tels travaux, le présent crédit sera amorti en 1 année et figurera au budget de fonctionnement dès l'année qui suit l'abandon du projet.

5.3 Les Arpillères – projet de plan de site n° 30111-511 – enquête publique n° 1935 : préavis

Le Président passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

M. Karr indique que le plan de site en question a été affiché en salle, à la demande des membres du Conseil municipal. Si ce dernier devait voter, lors de cette séance, le préavis proposé, M. Karr indique qu'il fera tout son possible pour que les réserves émises soient défendues et pour que les observations soient prises en compte par le Département, à l'exception de celles visant à privatiser le passage en direction de la Voie verte, ce qui est au demeurant contraire à la volonté de la commission. Cet accès est important et il doit être défendu. L'exposé des motifs détaille les tenants et aboutissants du projet et M. Karr se tient à disposition des membres du Conseil municipal pour d'éventuelles questions complémentaires.

Le Président passe la parole à M. Le Guern, Président de la commission Territoire.

M. Le Guern informe que le projet a été présenté par M. Jean-Frédéric Lüscher, Directeur de l'Office des patrimoines et des sites lors de la séance de la commission Territoire du 3 décembre 2018. Puis, lors de la séance du 14 janvier, la commission a examiné les observations émises par les propriétaires et a finalement préavisé favorablement, par 6 voix pour et 1 abstention, le projet de plan de site des Arpillères, sous réserve du maintien de la possibilité de créer un passage public reliant l'avenue homonyme à la Voie verte CEVA et de la prise en compte, dans la mesure du possible, des observations formulées par les propriétaires.

Le Président ouvre la discussion.

M. Borda d'Água annonce que son groupe tient à saluer le travail de la commission Territoire dans le cadre de ce dossier. Il regrette, toutefois, que les propriétaires n'aient pas été

directement associés à ce travail, si ce n'est lors de l'enquête publique. Une démarche participative aurait été appréciée, à l'instar de celles ont lieu dans le domaine de la mobilité. Le groupe PLR est d'accord d'accepter cette délibération, pour autant que les observations des propriétaires exprimées lors de l'enquête publique soient complètement prises en compte et que le principe d'ouverture du chemin sur la Voie verte soit retiré du projet de préavis, compte tenu des dernières informations transmises par le représentant des propriétaires de l'avenue des Arpillères. Le groupe PLR demande que la délibération soit amendée dans ce sens.

M. Favarger habite depuis bientôt 40 ans au chemin des Voirons, un chemin privé dont la situation est très similaire à celle des Arpillères. Il rappelle qu'il y a environ 40 ans, un certain nombre de copropriétaires riverains du chemin des Voirons voulaient interdire le passage aux piétons, malgré la proximité de l'école primaire de la Gradelle. Depuis le temps, l'usage de ce chemin par les piétons s'est imposé. M. Favarger aimerait que les copropriétaires de l'avenue des Arpillères s'aperçoivent que, quoiqu'ils entreprennent, l'usage piéton de leur chemin va très certainement s'imposer dans quelques années.

M. Le Guern est un peu surpris par la prise de position du groupe PLR. Il aimerait attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait qu'une telle décision irait complètement à l'encontre des mesures envisagées dans le Plan Directeur Communal (PDCOM), qui souhaite favoriser la création de passages piétonniers dans la commune. Il s'agit ici d'une propriété communale, donc d'une solution simple pour réaliser ce passage. Si le passage devait être refusé à cet endroit, il n'y a aucune chance de faire passer ce principe d'ouverture à la perméabilité piétonne dans un autre endroit de la commune.

M. Borda d'Água rappelle que dans le projet de délibération et l'exposé des motifs, il est indiqué à la page 2 qu'une seule propriétaire faisait clairement état de sa volonté d'opposition. Cependant, selon les documents transmis dans le cadre de l'enquête publique, plusieurs copropriétaires s'opposent en fait à l'ouverture de ce chemin. Il existe donc un certain décalage entre les avis transmis au Département et la teneur du document sur lequel le Conseil municipal va se prononcer ce soir.

M. Fassbind donne à M. Messerli quelques explications concernant le refus de ce passage par les copropriétaires. L'association des Arpillères a émis une prise de position dans laquelle elle exprime très clairement sa volonté de retirer intégralement ce cheminement du plan de site. M. Fassbind ayant discuté avec un des représentants de l'association, il a appris que le passage avait été ouvert au public il y a quelques années et que cela avait occasionné bon nombre de déprédations et d'allées et venues de personnes venant déposer leurs enfants à l'école désormais située de l'autre côté de la Voie verte. M. Fassbind fait remarquer que le but du PLS consiste à préserver l'existant et une certaine qualité de vie. L'avenue des Arpillères est une impasse bordée d'un certain nombre d'habitations, et cette typologie particulière résultait d'une volonté de l'architecte au moment de la construction. La question se pose donc de savoir si cette volonté de planification et l'essence même du quartier ne seraient pas dénaturées par son ouverture sur la Voie verte, laquelle n'existait pas à l'époque. M. Fassbind estime qu'il existe une contradiction profonde entre la volonté de préserver cette structure et celle consistant à vouloir transformer radicalement ses accès.

Mme Nicolas souligne que ce passage est l'une des préoccupations des habitants de la Gradelle, dont de nombreuses personnes âgées, qui souhaitent un cheminement plus direct

pour se rendre à la clinique des Grangettes. De plus, il ne pouvait y avoir de passage sur cette voie auparavant, en raison de la présence des rails de train.

Mme Wyss réagit à la crainte exprimée par M. Fassbind. Elle ne pense pas qu'il s'agisse de réaliser une autoroute. Le passage sera piéton et emprunté par quelques personnes qui chemineront de la Voie verte sur l'avenue des Arpillères. Il s'agira en fait d'un passage de mobilité douce pour se rendre à l'école de la Gradelle ou pour rejoindre la route de Chêne.

Mme Mathez-Roguet a emprunté ce passage pendant 10 ans. L'état de ce cheminement est toutefois devenu très rapidement déplorable, en raison de sa fréquentation élevée et de nombreuses déprédations. Les propriétaires ont donc décidé de fermer ce chemin qui constitue une copropriété. La situation est différente concernent le chemin des Voirons. Les piétons le traversent en longeant des propriétés munies de portails. De plus, il s'agit d'une copropriété. La commune n'en est pas seule propriétaire.

M. Karr annonce qu'il exécutera ce que le Conseil municipal votera et portera le message auprès du Département. Toutefois, comme il l'avait dit en séances de commission, M. Karr rappelle que le bénéfice de ce plan de site, qui est assez important pour les propriétaires, a comme coût, tout relatif, l'ouverture de ce passage. Il attire l'attention sur le fait qu'un refus dudit passage risque de heurter le Département concernant la suite de la procédure. Pour ce dernier, cet élément est important. Il s'agit d'une modeste contrepartie. Le choix de refuser ce passage comporte donc quelques risques. De plus, M. Karr est étonné que le même groupe se soit exprimé en faveur d'une solution contraire dans le cadre des séances de la commission.

M. Fassbind donne lecture de la prise de position du Président d'ARPICO, association des copropriétaires de l'avenue des Arpillères : *« En tant que Président d'ARPICO, association des copropriétaires de l'avenue des Arpillères, et après consultation des autres administrateurs, je tiens à préciser ici notre position. Pendant plusieurs années, le projet d'un plan de site a été discuté dans nos assemblées générales en pesant les avantages et les inconvénients. La position d'ARPICO a été clairement résumée dans ma prise de position du 1er novembre 2018 adressée au canton : bien que clairement favorables à la protection de notre ensemble architectural et arborisé par un plan de site, nous nous opposons fermement à l'ouverture de notre copropriété commune sur la petite parcelle communale jouxtant la Voie verte. Forts d'expériences malheureuses, il y a environ 25 à 30 ans, lors du passage à bien plaisir du public à destination de la Gradelle – dépréciations, incivilités, trafic motorisé de dépose d'élèves, etc. – nous rejetons tout changement d'affectation de notre chemin privé par son ouverture sur la Voie verte. Il serait de la plus mauvaise foi que de prétendre que nous acceptons cet élément, d'ailleurs nullement mentionné dans le texte du règlement mais uniquement suggéré par un pointillé sur le plan. Nous avons clairement exprimé notre opposition dans les dernières remarques figurant dans la prise de position. En priant le Conseil de n'accepter le plan qu'en cas de retrait de cet élément, sinon de le rejeter. »*

M. Colquhoun souligne que M. Fassbind a omis de citer un paragraphe important dans cette prise de position du Président d'ARPICO : *« Le projet de cheminement pour piétons, illustré par un tracé de points entre le n°24 et le n°26, est prématuré en l'état puisqu'il relie la Voie verte publique à notre avenue, qui est une copropriété privée commune aux parcelles de l'avenue. L'usage de cette parcelle privée exclu formellement le passage à des fins de transit à pied ou en véhicule. Un changement d'affectation nécessiterait l'accord de l'unanimité des copropriétaires, donc à supprimer ou mentionner comme hypothétique. »* M. Colquhoun fait remarquer qu'il s'agit d'un élément nouveau, qui n'était pas connu lors de la dernière séance

de la commission Territoire. De ce fait, comme relevé par M. Borda D'Água, il regrette que les propriétaires n'aient pas été auditionnés. Cette nouvelle information change la donne par rapport aux échanges survenus lors de la séance de la commission Territoire, à l'issue de laquelle ses membres étaient plutôt favorables à la teneur du préavis proposé.

M. Karr précise que, lors de l'apéritif des vœux, il a eu contact avec le Président d'ARPICO, à qui il a demandé explicitement si celui-ci souhaitait que l'association soit auditionnée et que le cas échéant il contacte M. Le Guern. M. Karr n'était pas présent au moment où le Président d'ARPICO et M. Le Guern se sont parlés, mais il croit savoir que cette audition n'avait pas été souhaitée.

M. Le Guern souligne que le délai imparti par l'État était extrêmement court. Le jour de la cérémonie des vœux, il a rencontré plusieurs des propriétaires, dont le Président d'ARPICO, à qui il a expliqué que la commission n'avait pas d'opposition quant au souhait d'éventuelles modifications légères des bâtiments existants et que la possibilité existait, dans le futur, d'ouvrir un passage sur la parcelle communale et, qu'à priori, ce projet devrait être accepté par la commission lors de sa séance qui aurait lieu 3 jours plus tard. Il a, par ailleurs, proposé au Président d'ARPICO de participer à cette séance.

Mme Déruaz-Lombard précise que l'ouverture d'un chemin piétonnier sous-entend que celui-ci doit être assez large pour les poussettes, les vélos électriques, les motos. S'il s'agissait simplement de faire passer des piétons, la discussion serait possible. Le problème est qu'il n'y aura pas que des piétons qui empruntent ce passage.

Mme Lambert relève que les observations des copropriétaires remises après l'audition de l'OPS par la commission mentionnaient déjà une opposition à ce cheminement piéton. Il ne s'agit pas d'une seule personne, mais d'un avis auquel se rallient tous les copropriétaires. Mme Lambert regrette également que les copropriétaires n'aient pas été entendus et elle n'est pas sûre que les explications de M. Le Guern la satisfasse, car il ne s'agissait pas d'une personne qui ne pouvait pas se libérer dans un délai court, mais d'une association qui aurait pu déléguer l'un de ses membres. Leur opinion doit maintenant être transmise au Conseil municipal par des messages de dernière minute, alors que l'association aurait pu être entendue en même temps que l'OPS et la commission Territoire aurait éventuellement pu servir de médiateur, afin de résoudre ce problème pour le bien de la commune. Les plans de site pourraient en effet servir d'outil pour permettre aux autorités du canton et aux habitants de la commune de trouver des accords et des solutions satisfaisantes pour tout le monde avec l'aide de la commune.

M. Karr souligne qu'à chaque fois qu'une association a demandé à être auditionnée, il a été donné suite à cette demande. Dans le cas présent, il n'y a eu aucune demande et il s'en est lui-même étonné. Il observe que lors de cette séance, seul un groupe semble être en possession d'observations, et il ne sait pas si les autres groupes ont reçu le même message afin de fonder leur décision. Il déplore qu'il s'agisse d'une occasion ratée, puisque cette dernière aurait pu être saisie à plusieurs reprises, dès la mise à l'enquête publique du plan. L'association ARPICO aurait notamment pu ajouter dans ses observations le souhait d'être auditionnée par la commission concernée du Conseil municipal, ou le faire dans une lettre séparée. M. Karr précise que dans sa discussion informelle avec le Président de l'association, celui-ci lui avait répondu qu'il n'avait rien à ajouter par rapport aux observations écrites. M. Karr constate que la situation a donc évolué.

M. Favarger reprend son parallèle avec le chemin des Voiron, à son avis assez patent, car celui-ci a subi très peu de déprédations alors que le trafic sera certainement dix fois moins important au chemin des Arpillères. Il s'agit d'un point très critique, où une petite fraction de propriétés privées est défendue face à un intérêt commun absolument évident. M. Favarger ne comprend donc pas très bien le sens de cette « bagarre ». Il comprend que les copropriétaires perçoivent l'ouverture de ce passage comme une expropriation, il estime toutefois qu'il ne faut pas entrer dans ce genre de discours. En effet, vu son impact pour la mobilité douce nord-sud de la commune, actuellement déficiente, cette perméabilité-là est primordiale.

Mme Lambert poursuit sur sa remarque précédente en soulignant que les observations des propriétaires n'ont été communiquées à la commission Territoire qu'après l'audition de l'OPS. Les membres de la commission n'ont donc même pas pu entendre l'OPS de manière efficace et lui poser des questions à propos de ce qu'elle était prête à concéder. Les membres de la commission ont été convoqués à deux séances, sans pouvoir effectuer un travail réellement efficace.

M. Borda d'Água revient sur la délibération proposée et souligne un problème de français. Selon lui, l'expression « dans la mesure du possible » n'est pas claire : Est-ce qu'elle se rapporte au chemin ou aux observations formulées par les copropriétaires ? La longueur de la phrase et l'enchâssement avec les virgules font que la teneur de la délibération est confuse.

Mme Sommer aimerait que le Conseil municipal soit pragmatique. Pour une fois que des propriétaires sont en faveur d'un projet proposé par l'État, le rôle du Conseil municipal consiste aussi à calmer la vague de densification et à ajouter une réserve.

Pour conclure, M. Karr souligne que l'outil du plan de site est utilisé ici pour la première fois et qu'il pourrait être utilisé au bénéfice d'autres quartiers de la commune. Il conseille de ne pas affaiblir la possibilité pour la commune de Chêne-Bougeries de voir s'élaborer d'autres plans de site. Il s'agit d'un outil essentiel au service de l'aménagement des territoires, dans une dynamique de création de poches de respect du patrimoine naturel et bâti.

La parole n'étant plus demandée, M. Borda d'Água formule l'amendement comme suit :

« de préavisier favorablement ou défavorablement le plan de site n° 30111-511 « Les Arpillères », sous réserve de l'abandon de la création d'un passage public, reliant le chemin des Arpillères à la Voie verte, sur la parcelle aux mains de la commune ainsi que de la prise en compte, des observations formulées par les propriétaires auprès du Département du Territoire, Service du patrimoine et des sites, à l'issue de l'enquête publique n° 1935. »

Le Président demande que la modification lui soit envoyée et procède au vote.

L'amendement est accepté par 11 voix pour et 8 voix contre.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération, puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

LES ARPILLÈRES – PROJET DE PLAN DE SITE N° 30111-511 –
ENQUÊTE PUBLIQUE N° 1935 : PRÉAVIS

Vu la lettre de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du Département du Territoire (DT), datée 1^{er} octobre 2018, annonçant l'ouverture de l'enquête publique n° 1935 concernant le projet de plan de site n° 30111-511 « Les Arpillères »,

vu l'enquête publique qui a eu lieu du 5 octobre au 4 novembre 2018 inclusivement,
vu la lettre de l'Office du patrimoine et des sites (DT – OPS – CMS) du 20 novembre 2018 transmettant les 8 observations adressées au Département du Territoire dans le cadre de ladite enquête publique et demandant de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, le projet de plan de site, conformément à l'article 30, al. 1, lettre r) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

conformément à l'article 40, al. 3 de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS),

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 1 abstention, par les membres de la commission Territoire lors de leur séance du 14 janvier 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

ACCEPTE

par 11 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,

- de préavis favorablement le projet de plan de site n° 30111-511 « Les Arpillères », sous réserve de l'abandon de la création d'un passage public, reliant le chemin des Arpillères à la Voie verte, sur la parcelle aux mains de la commune ainsi que de la prise en compte des observations formulées par les propriétaires auprès du Département du Territoire, Service du patrimoine et des sites, à l'issue de l'enquête publique n° 1935.

5.4 Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) – Rafrachissement et agrandissement du bâtiment de la “buvette” du stade des Trois-Chêne : présentation – discussion et préavis sur le vote d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 638'870.- TTC (soit 1/3 de CHF 1'916'607.- TTC)

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

Comme il en a fait mention et annonce lors des dernières séances des commissions Finances ainsi que Bâtiments et Travaux, M. Locher souhaite retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, bien que ce projet ait été préavisé favorablement par l'unanimité des délégués des communes lors de la séance du Conseil Intercommunal du Centre sportif de Sous-Moulin au mois de septembre 2018 et que ce crédit ait déjà été voté par le Conseil municipal de la Ville de Thônex, Chêne-Bourg a demandé des compléments concernant les frais effectifs afférents à cette réalisation ainsi que le redimensionnement d'une chambre froide, raison pour laquelle le projet est actuellement à l'arrêt. Il a donc semblé opportun à M. Locher de ne pas faire

voter ce crédit lors de cette séance. De plus, le projet n'avancera pas tant que le Conseil municipal de Chêne-Bourg n'aura pas voté ce crédit.

M. Le Guern fait remarquer que lorsqu'un sujet est retiré de l'ordre du jour, cela doit normalement être annoncé par le Président de la commission en question en début de séance.

5.5 Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle n° 1656, feuillet 8 du cadastre de Chêne-Bougeries, sise au N° 5 de la place de l'Étrier : présentation – discussion et préavis.

Le Président passe la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

M. Locher indique que lorsque la commune a fait l'acquisition, il y a un certain nombre d'années déjà, de cette parcelle, les locaux qui s'y trouvaient étaient loués par le propriétaire. Ce bien-fonds avait donc été versé au patrimoine financier de la commune lors de l'achat. Toutefois, suite à la rénovation complète des locaux mis à disposition du jardin d'enfants « Le Petit Manège », cette propriété devrait être versée au patrimoine administratif. Ce transfert permettra de respecter une certaine orthodoxie comptable mais ne changera rien sur le fond.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que la commission des Finances a considéré qu'il s'agissait, effectivement, de respecter l'orthodoxie comptable. Elle a donc préavisé favorablement cette proposition à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération, puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRANSFERT DU PATRIMOINE FINANCIER AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE LA PARCELLE N° 1656, FEUILLET 8 DU CADASTRE DE CHÊNE-BOUGERIES, SISE AU N° 5 DE LA PLACE DE L'ÉTRIER : VOTE

Vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération,

vu l'affectation de la parcelle n° 1656, feuillet 8 du cadastre communal, à des surfaces d'utilité publique,

vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette affectation,

vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour, soit à l'unanimité,

- de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 933'448.- représentant la valeur comptable de la parcelle n° 1656, feuillet 8 du cadastre communal ;
- d'amortir ce montant au moyen de 30 annuités dès la 1^{ère} année d'utilisation du bien estimée à 2019.

5.6 Consultation relative à la mise à jour de la Loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail : vote d'une résolution y afférente

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Maire.

Mme Garcia Bedetti indique que l'exposé des motifs est très détaillé et invite le Conseil municipal à voter cette résolution, car elle sera en faveur des habitants de la commune si le Grand Conseil accepte ce projet de loi et y intègre le fait que le tram N° 12 aille jusqu'à la gare Cornavin. La résolution rappelle en même temps que le déplacement de l'arrêt du tram « Grange-Falquet » vers la Mairie est toujours attendu.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Armand est globalement favorable à ce texte, mais regrette qu'il n'ait été discuté en amont dans aucune commission. Comme il avait été évoqué que la commission Nature et Environnement traiterait des questions de mobilité, il aurait été intéressant de pouvoir discuter le contenu de cette résolution au sein de cette dernière.

Mme Garcia Bedetti précise que le Conseil administratif a reçu ce projet de loi à la rentrée de janvier et qu'il fallait se prononcer jusqu'au 15 février. La seule possibilité consistait donc à proposer une résolution à cette séance du Conseil municipal.

M. Le Guern constate que les délais sont évoqués d'un côté, mais pas de l'autre.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération, puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CONSULTATION RELATIVE À LA MISE À JOUR DE LA LOI SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS (LRTP, RSGE H 1 50) ET DU SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉSEAU SUR RAIL : VOTE D'UNE RÉOLUTION Y AFFÉRENTE

Vu le courrier daté 21 décembre 2018, de M. Serge Dal Busco, Conseiller d'État en charge du Département des Infrastructures (DI),
vu l'ouverture d'une consultation relative à la mise à jour de la Loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau du rail,

Conformément à l'article 4, al. 4 de la LRTP et dans le délai imparti,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour, soit à l'unanimité,

- De prendre la résolution suivante :

Tout en saluant le fait que le projet de loi modifiant la Loi sur le réseau des transports publics (LRTP) prévoit, dans son article 5, al. 3, que dans le cadre d'un traitement de façade à façade, de projets d'axe de transport en site propre sur domaine public communal, le Conseil d'État peut décider d'accorder un subventionnement dans un périmètre donné et pour un maximum de 50% des coûts de l'aménagement concerné, déduction faite d'éventuelles subventions et participations de tiers, les autorités communales de Chêne-Bougeries souhaitent rappeler, en lien avec la consultation relative au schéma directeur du réseau sur rail ouverte par le Conseil d'État, les attentes de la population et des usagers concernant diverses améliorations à apporter, dans les meilleurs délais possibles, au fonctionnement de la ligne de tram TPG 12.

Convaincues qu'il semble illusoire d'imaginer que la mise en service, en décembre 2019, du Léman express, puisse rapidement contribuer à une diminution significative de la fréquentation de la ligne de tram en question, elles exhortent le Canton à prendre toutes les mesures nécessaires afin de fiabiliser cette dernière, laquelle a connu de fort nombreux dérangements au cours des derniers mois.

Pour le surplus, elles estiment que la capacité de cette ligne devrait même être renforcée durant les heures de pointe, tout en permettant, dans le futur, aux usagers des Trois-Chêne, de pouvoir se rendre à la gare CFF Cornavin sans transbordement, à l'instar de l'ancienne ligne de tram TPG 16, en circulation alternée avec la ligne 12 de 1998 à 2011, vivement appréciée et regrettée par les habitants des communes chénoises.

Elles espèrent, au demeurant, que les prochains travaux de réaménagement de la ligne en question, prévus du 15 juin au 15 août 2019, dans la rue de Chêne-Bougeries, conduiront à la pérennisation d'un nouvel arrêt TPG sur la route de Chêne, peu ou prou en face du bâtiment de la Mairie, sis au n° 136 de ladite route.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

6.1 Bureau du PLR

M. Borda d'Água informe l'ensemble du Conseil municipal que le groupe PLR s'est réorganisé. Il annonce qu'il quittera le Bureau dès la fin de cette séance et qu'il sera remplacé par Mme Florence Lambert.

6.2 Rectificatif de l'article paru dans la « Tribune de Genève » du 21 janvier 2019

M. Le Guern tient à faire une mise au point, lors de cette séance du Conseil municipal, concernant un article paru dans la « Tribune de Genève » du lundi 21 janvier 2019, dans lequel il était interviewé en tant que Conseiller municipal. En effet, les propos qui lui ont été attribués ne reflètent pas la teneur de l'échange qu'il a eu avec le journaliste. Il a, effectivement, dit que le projet de construction était prévu en deux phases, que lors de la première étape il était prévu que M. François Grosjean continue à occuper sa demeure et que

le mini parc public proposé en contrepartie d'une partie de certains bâtiments se situerait, selon la présentation du département du Territoire, à l'emplacement de la maison et ne pourrait donc être réalisé qu'après le départ de son propriétaire. M. Le Guern clarifie qu'il n'a à aucun moment utilisé le mot « viager », ne connaissant pas les termes du contrat passé entre l'acheteur et le vendeur. Son propos était de souligner que les riverains auraient à supporter immédiatement des surélévations, contre une promesse de futur petit parc dont la réalisation sera peut-être oubliée dans 20 ans. M. Le Guern a donc envoyé un e-mail rectificatif à la Tribune de Genève.

6.3 Utilisation du terme « Conseil administratif PLR »

M. Le Guern demande à M. Karr si celui-ci participe à cette séance en tant que Conseiller administratif ou en tant qu'auditeur libre. En effet, il a reçu un flyer faisant état du « Conseil administratif PLR de Chêne-Bougeries », donc, selon sa compréhension du français cela signifie que tout le Conseil administratif est PLR. Il faudrait autrement écrire : « les membres PLR du Conseil administratif » ou « les Conseillers administratifs PLR de Chêne-Bougeries ». Il remercie M. Karr de sa précision.

M. Karr est un peu mal à l'aise pour lui répondre, parce qu'il a été lui-même surpris de cette formulation.

6.4 Utilisation des vélos de l'entreprise Vélospot

M. Messerli rappelle qu'un rapport relatif à l'utilisation des vélos de la société Vélospot avait été présenté il y a de nombreux mois déjà. Les résultats de ce rapport n'étaient pas très satisfaisants et il devait y avoir une suite. M. Messerli souhaitait donc savoir quel est l'état d'avancement de ce dossier.

Mme Garcia Bedetti répond qu'effectivement très peu d'abonnements ont été vendus, mais que ces vélos sont très utilisés par les jeunes et les TSHM. Dans ce cadre, ils rendent encore service à la commune et ne lui coûtent rien. Mme Garcia Bedetti propose de se renseigner plus en détail.

6.5 Utilisation de la voiture électrique

M. Colquhoun demande si les statistiques relatives à l'utilisation de la voiture électrique stationnée à proximité de la salle communale sont connues.

Mme Garcia Bedetti répond qu'elle transmettra des informations à ce sujet, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, mais que cette voiture électrique est régulièrement utilisée.

6.6 Modification de la loi sur la procédure fiscale

Mme Armand fait référence à un article paru dans la « Tribune de Genève » du 20 décembre 2018, concernant la modification de la loi sur la procédure fiscale qui permet aux Conseillers administratifs des communes d'obtenir la liste des profils fiscaux de leurs 10 plus gros contribuables physiques et moraux. Un certain nombre de communes ont saisi cette opportunité. Mme Armand voulait savoir si la commune de Chêne-Bougeries avait contacté l'AFC pour obtenir ces informations.

M. Locher répond qu'il ne lit pas trop la Tribune de Genève, car il pense comme M. Le Guern, que les informations qui s'y trouvent ne sont pas tout à fait exactes. Il répond également par la négative à la question de Mme Armand.

Mme Armand souligne qu'il s'agit de la loi sur la procédure fiscale que le Grand Conseil a modifiée. Il lui semblait qu'il avait été évoqué à répétitions reprises, lors de la présentation des comptes, car quelques gros contribuables sont domiciliés à Chêne-Bougeries. Ces informations permettraient de mieux appréhender les recettes fiscales attendues.

6.7 Axe Frontenex

Concernant l'axe Frontenex, M. Kozelj s'enquiert à propos des plantations supplémentaires d'arbres envisagées par M. Dal Busco sur domaine privé, afin de remplacer les arbres abattus. Une requête en abattage d'arbres a, en effet, été déposée, le 7 janvier 2019, en lien avec ce projet.

M. Karr répond qu'il a essayé pendant les 7 ans d'instruction du dossier d'obtenir un maximum de non-abattage d'arbres. À un moment donné, le Conseil administratif a jugé que cela suffisait et qu'il fallait aller de l'avant avec le projet. Il a donc signé les plans liés à la requête en autorisation de construire, ce qui a entraîné cette demande d'abattage. M. Karr n'a pas de nouvelles au sujet des replantations et du projet de compensation, pour le moment. Lors d'une rencontre entre le Conseil administratif de Chêne-Bougeries et M. Dal Busco au mois d'octobre, ce dernier a indiqué qu'il n'était pas opposé à la plantation d'arbres sur le domaine public ou privé.

M. Locher précise qu'un groupe d'arbres, situé en zone forêt, doit être abattu dans le cadre de l'élargissement du pont sur la Seymaz. D'autres arbres devront également être abattus le long du chemin de la Gradelle, en raison d'une modification du giratoire et qu'il a toujours été prévu que la commune cède une bande de terrain en bordure de la parcelle sur laquelle se situe le PasSage 41. Des replantations auront lieu en fin de travaux. Une berne centrale arborisée est prévue. Lors de la rencontre avec M. Dal Busco, les Conseillers administratifs lui ont demandé de veiller à faire un effort supplémentaire en matière de plantations, ce à quoi il s'était engagé.

Mme Garcia Bedetti ajoute que 24 arbres seront abattus et 58 replantés sur le territoire de Chêne-Bougeries dans le cadre de ce projet. De plus, M. Dal Busco était d'accord de planter encore plus d'arbres, mais sur domaine privé. M. Karr précise qu'il s'agit de 24 arbres hors forêt, c'est-à-dire en dehors de la partie forestière évoquée par M. Locher. Plus de 24 arbres seront donc abattus.

6.8 3 Association 3 Chêne Culture

À la question de Mme Nicolas, qui s'enquiert du futur de l'association 3 Chêne Culture, suite à divers problèmes d'organisation et de gestion, M. Borda d'Água répond que cette dernière est en train de se restructurer et a une nouvelle Présidente en la personne de Mme Machiavelli. Une séance de comité a eu lieu hier, afin de prévoir notamment les activités pour 2019. 3 Chêne Culture a décidé de se séparer de sa coordinatrice à la date du 28 février 2019. Une assemblée générale devrait avoir lieu le 17 avril afin de modifier les statuts. En effet, la teneur de certains articles n'est pas très claire et la volonté d'inculquer un peu plus de dynamisme a été exprimée, quitte à ouvrir 3 Chêne Culture à des représentant-e-s de la

société civile en tant que membres. Les projets, pour 2019, consistent à assurer la remise du prix littéraire chênôis 2019, l'organisation de l'évènement « Jouez, je suis à vous », ainsi que le « Salon des petits éditeurs », en lien avec le prix littéraire chênôis. Tout cela dépendra aussi de la participation des divers délégués aux séances. M. Borda d'Água relève que la commune de Chêne-Bougeries est la plus assidue, avec Mme Wyss, Mme Garcia Bedetti et lui-même, tandis que d'autres communes ont un taux de fréquentation beaucoup plus réduit. C'est un dossier quelque peu douloureux et qui mérite d'être traité en profondeur et à tête reposée, raison pour laquelle la décision a été prise de ne pas envisager, pour l'heure, de nouveaux projets, pour ne pas surcharger les membres du comité.

Concernant les finances de l'association, Mme Wyss relève que le complément de subvention annoncé, pour l'année 2018, par Chêne-Bougeries n'a toujours pas été versé.

Mme Garcia Bedetti répond qu'une lettre a été envoyée au Président de 3 Chêne Culture à la fin de l'année, précisant que la commune souhaitait obtenir des comptes au 31 décembre 2018, afin de déterminer comment l'argent versé a été utilisé et de quel montant l'association aurait éventuellement besoin, ceci préalablement à toute décision concernant l'octroi d'un crédit complémentaire. Elle n'a pas reçu de réponse jusqu'à ce jour. En 2018, un montant de CHF 65'000.- avait été mis au budget communal en faveur de 3 Chêne Culture, ce qui avait été accepté par le Conseil municipal. Pour 2019, les deux autres communes accordent à sa connaissance CHF 35'000.- pour l'année en cours et vont verser ce montant en deux tranches. Les conditions fixées par Chêne-Bougeries, préalablement à tout versement, étaient que le taux d'activité de la coordinatrice soit ramené à 30% au maximum et que les frais de téléphone et de comptabilité soient réduits. Mme Garcia Bedetti a lu, dans le procès-verbal d'une séance du comité, que la coordinatrice avait été licenciée, mais elle attend toujours une lettre de la nouvelle Présidente lui confirmant que cette mesure a bel et bien été prise. Elle a également appris que le comité avait accordé une subvention de CHF 5'000.- au « Salon des petits éditeurs », alors que la gratuité de la salle communale avait été demandée à la commune. De plus, Mme Garcia Bedetti a été abordée, par la commune du Grand-Saconnex, qui était très fâchée car l'association du Salon des petits éditeurs ne lui avait pas annoncé qu'elle voulait quitter cette commune. Il faudrait donc que l'association 3 Chêne Culture change d'attitude et que ses statuts soient renouvelés et qu'elle reprenne à zéro.

6.9 Association DiverCsités

Concernant l'activité de l'association DiverCsités, M. Favarger informe qu'une table ronde aura lieu le 7 février, à Fonction cinéma, dans la Maison du Grütli, sise au n° 7 de la rue du Général-Dufour. Le titre de la table ronde est « Ethique et politique : un couple platonique ? » et celle-ci accueillera 5 intervenants : Bernard Lescaze, Aurore Van de Winkel, Sebastian Dieguez, François Dermange et Pierre Lascoumes. Outre cette conférence, trois autres tables rondes sont prévues ce trimestre : « Les femmes et la politique : héritage, combat et transmission », « Aung San Suu Kyi, icône ou madone ? » et « Le pouvoir nuit-il gravement au cerveau ? ».

6.10 Plan directeur communal

Mme Armand aimerait revenir sur le projet de Plan Directeur Communal (PDCOM). Elle n'a toujours pas digéré la fin abrupte de la consultation des conseillers municipaux sur ce dossier. Elle se réjouissait, en effet, de travailler sur l'aspect « piéton » du Plan directeur, car, comme cette séance du Conseil municipal l'a montré, il s'agit d'un enjeu qui divise. Mme Armand

avait déjà posé la question, lors de la dernière séance du Conseil municipal. Elle souhaiterait savoir s'il n'y aura vraiment plus de travaux, auxquels les Conseillers municipaux vont être associés en 2019, en vue de finaliser ce projet.

M. Karr répond que le Conseil administratif a repris en main le PDCom au mois de juin et n'a pas souhaité donner de suite supplémentaire aux travaux tels qu'ils étaient conduits jusque-là, considérant ces derniers comme un échec. Cela ne signifie, toutefois, pas que la porte soit complètement fermée.

M. Locher précise que le Conseil administratif a constaté que les procédures prévues par le Canton, stipulées dans une directive claire, n'étaient pas respectées. En effet, cette dernière précise que le Canton doit en premier lieu, recevoir un cahier des charges, répondant à des objectifs clairement énoncés. Or, ce travail ne se faisant pas, le Conseil administratif a souhaité donner un coup d'accélérateur à ce dossier pour qu'un cahier des charges soit élaboré et transmis au Département. De plus, les compétences de chacun des Conseils sont précisées dans la directive en question, et les Conseillers municipaux étaient en train de sortir du cadre prévu. Cette décision a été prise par le Conseil administratif car, depuis 2011, Chêne-Bougeries ne dispose toujours pas de PDCom, ce qui est dramatique. En effet, le Département utilise cet argument pour ne pas tenir compte de l'intérêt de la commune, lors de la délivrance de certaines autorisations de construire. La commune a, ainsi, reçu un courrier du Canton, stipulant qu'une autorisation hautement problématique était délivrée étant donné que Chêne-Bougeries n'avait même pas élaboré de cahier des charges, à ce jour. Il faut donc absolument avancer dans ce dossier, car il est urgent que la commune se dote d'un PDCom.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h38.

La secrétaire
du Conseil municipal
C. ARMAND

Le Président
du Conseil municipal
F. GROSS

Annexes :

- courrier de M. et Mme Grimm, daté 20 décembre 2018.
- courrier de l'Union des Polices municipales genevoises du 22 janvier 2019 accompagné d'un communiqué de presse daté 17 janvier 2019.



UNION DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES

Case postale 1154 - 1227 Carouge - E-Mail : info@upmg.ch - Site : www.upmg.ch



Mairie de Chêne-Bougeries

A l'attention du Conseil Municipal
Route de Chêne 136
1224 CHENE-BOUGERIES

Genève, le 22 janvier 2019

Communiqué de presse à l'attention du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

En préambule, le comité de l'Union des Polices Municipales Genevoises vous souhaite le meilleur pour l'année à venir.

Nous vous faisons parvenir le communiqué de presse que l'UPMG a émis, conjointement avec le SPMG, suite aux événements récemment endurés par des agents du corps de police municipale de Plan-les-Ouates.

Nous vous saurions gré de bien vouloir prendre le temps de lire et de diffuser ce communiqué lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Espérant que ces lignes trouveront une place privilégiée dans les réflexions à venir, nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne lecture et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre plus haute considération.

Pour le comité de l'UPMG
Micaël CHANEZ, Vice-Président
Tél. : +41 76 615 85 87

LES SYNDICATS DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES



E-Mail : info@policemunicipale.ch - www.policemunicipale.ch
Damien MENETREY, Président tél : 076.679.30.56 - Case postale 2778 - 1211 Genève 2



UNION DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES

Case postale 1154 - 1227 Carouge - E-Mail : info@upmg.ch - Site : www.upmg.ch
Cédric WIDER, Président - 079.508.88.63

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 17 janvier 2019

LES SYNDICATS DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES REAGISSENT A L'AGRESSION D'APM SURVENUE LE 16.01.2019

Dans la soirée du 16 janvier 2019, des agents de la police municipale de Plan-les-Ouates ont essuyé des tirs de pistolet lors d'un contrôle de routine suite à une infraction LCR. Il sied de préciser que ce genre de contrôle est effectué quotidiennement par tous les policiers municipaux du canton. Les événements d'hier soir nous rappellent la dangerosité des missions qui nous sont attribuées.

Les syndicats des polices municipales genevoises s'inquiètent de la recrudescence des violences faites à l'encontre des APM et au détriment de leur intégrité physique.

L'enquête étant toujours en cours, nous ne pouvons donner plus d'informations à ce sujet, il n'en demeure pas moins que la situation est insoutenable. Cette agression supplémentaire figure maintenant sur la liste, déjà longue, de celles subies par les agents de police municipale de notre canton.

Nous savons tous que les cas de violence contre les fonctionnaires de police, qu'ils soient cantonaux ou municipaux, sont en constante augmentation et nous craignons chaque jour un peu plus pour l'intégrité physique de nos collègues.

Ces faits nous rappellent que ces derniers sont encore trop peu formés pour répondre à ce type d'actes violents et que, lorsqu'un collègue est en danger, les autres agents ne peuvent lui venir en aide rapidement puisque la possibilité d'utiliser les signaux prioritaires (sirène et feux bleus) ne leur a toujours pas été accordée.

Nous rappelons ainsi que les policiers municipaux genevois sont **les seuls agents de police de Suisse** à n'être ni titulaires du Brevet fédéral de policier, ni dotés d'une arme de défense, pourtant nécessaires à l'exercice de leur profession, plus exigeante et plus sensible que jamais.

Un agent de police municipale peut arrêter des individus, les auditionner, effectuer des perquisitions, être blessé dans le cadre de ses missions, répondre de ses actes devant le Procureur général mais n'est toujours pas reconnu ni formé comme un policier à part entière.

LES SYNDICATS DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES

Les syndicats signataires déclarent donc qu'il est grand temps que nos employeurs et nos décideurs prennent la mesure des évolutions de notre profession mais également de celles de la société dans laquelle nous l'exerçons. Nous les appelons instamment à mieux nous former, à nous accorder une juste reconnaissance et à nous équiper de tous les moyens nécessaires pour garantir notre intégrité physique, celle de nos collègues et celle des citoyens.

Ce communiqué de presse est rédigé par les Syndicats des polices municipales genevoises (SPMG et UPMG). Leurs comités demeurent disponibles si de plus amples informations sont nécessaires.

Au-delà des polémiques, la crainte suscitée par la situation actuelle, force les SYNDICATS DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES à poser une fois de plus la question de la réécriture de la LAPM concernant l'équipement. La dotation des moyens de défense et d'intervention en adéquation avec la réalité du terrain ne serait-elle pas raisonnable ?

Damien MENETREY

Président SPMG

Tel : 076.679.30.56

info@policemunicipale.ch

Cédric WIDER

Président UPMG

Tel : 079.508.88.63

info@upmg.ch

Marie-Claire et Pierre Grimm
Rue de l'Hôpital 32
2800 Delémont
Tél. 032/422.87.83
Courriel : pmcl.grimm@bluewin.ch

Delémont, le 20 décembre 2018

Conseil municipal
Rte de Chêne 136
Case postale 160
1224 Chêne-Bougeries

Concerne : Bancs publics à la place de jeux Jean-Jacques Rigeaud (Bâtiments de la CODHA no 55)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions beaucoup d'avoir posé des bancs publics près des bâtiments de la CODHA où habite notre fils Olivier Grimm et sa famille.

Ce sera très agréable au printemps prochain de pouvoir s'asseoir dehors en surveillant Léo et ses petits amis tout près de leurs immeubles.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et nous vous envoyons nos meilleures salutations.

Marie-Claire Grimm



Pierre Grimm



